ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira le mardi 9 mai 1882. Voici l'ordre du jour :

Nomination du secrétaire ;
Renouvellement des Commissions ;
Nomination de délégués pour faire partie de la Commission chargée de dresser la liste préparatoire annuelle du Jury (2 par canton) ;
Nomination d'une Commission scolaire instituée par la loi du 28 mars 1882 ;
Communication d'une lettre de M. Paul Cambon, ministre résidant de France à Tunis ;
Demande de subvention formée par la Société des courses de Roubaix ;
Lettres de MM. les curés des paroisses de Ste-Elisabeth et du St-Sépulcre sollicitant le maintien de l'indemnité de logement allouée aux deux vicaires pendant l'année 1881 ;
Demande d'ouverture d'un crédit de 1,344,00 fr. pour solder les dépenses d'expropriation et d'établissement de la rue de la Gare ;
Etablissement d'une distribution d'eau potable;
Acquisition de literies pour la prison municipale ;
Acquisition de 50 corsets en fer pour les arbres des écoles rues de la Paix et de Soubise ;
Eclairage des postes de police ;
Avis à donner sur deux demandes de bourse à l'Ecole des Arts et-Métiers, formées par les sieurs Carrette Désiré et Dumez Léon-Emile ;

Rapports

De la Commission de l'Octroi sur le projet de révision des tarifs et réglements de l'octroi qui expirent le 31 décembre prochain ;
Des Commissions des Ecoles et Finances sur :
1° La demande d'un 4e adjoint à l'Institut Turgot ;
2° La demande d'un professeur de comptabilité commerciale pour le même Institut ;
3° La demande d'une 4e adjointe à l'Institut Sévigné ;
4° Communalisation de l'école des Carmélites.

Ce matin, Mgr Monnier, évêque de Lydda, a célébré la messe au Collége. Nous apprenons que Sa Grandeur partira lundi prochain, à 8 heures, de Roubaix, pour Orchies

L'administration éprouve le besoin de faire de sérieuses économies sur le budget de la ville.

Voilà certes de louables dispositions, mais cependant, qu'on ne s'y trompe pas, il y a économies et économies.

On nous assure (mais nous avons peine à le croire), qu'on va diminuer de moitié l'abonnement d'échantillons (nouveautés de la ville), qu'on trouve à la bibliothèque de la ville et qui est à la disposition de tous. Cet abonnement qui coûte 1,200 francs serait réduit à 600 fr. Il va sans dire que la collection serait diminuée d'autant.

Dans une ville industrielle de l'importance de Roubaix, on devrait, au contraire, stimuler le goût des jeunes fabricants en leur mettant sous les yeux les collections les plus choisies des tissus fabriqués en France et à l'étranger.

La construction de l'Hippodrome entreprise par M. Emile Picavet, avance avec un ensemble et une régularite qui assurent son achèvement pour la date du concours de musique du 15 août.

La grande salle des écuries, de 30 mètres sur 9, est couverte d'un élégant plafond en sapin d'Amérique.

Le cirque-théâtre atteint son second étage et l'on peut dès à présen se rendre compte des proportions magnifiques de cette salle de 33 mètres de diamètre interieur, dimension exacte de celle du Grand Opéra à Paris.

La belle façade sur le boulevard Central atteindra cette semaine sa hauteur complète. Nous apprenons avec le plus vif plaisir que la commission vient de confier à M. A. Cordonnier grand prix de Rome, la sculpture des bas-reliefs et statues allégoriques de plus de trois mètres de hauteur qui doivent orner chaque côté de cette façade.

M. Cordonnier est encore actuellement pensionnaire de la villa Médicis, et les journaux parisiens signalaient ces jours derniers son envoi de Rome de cette année comme étant des plus remarquables. Cet artiste, presque notre concitoyen, puisqu'il est né à la Madeleine-lez-Lille, est une des gloires de notre jeune école française: il obtint, coup sur coup, médaille de 3e classe au salon de 1875, de 2me classe au salon de 1876 et enfin le grand prix de Rome en 1877. M. Cordonnier viendra dans trois semaines se mettre à l'œuvre à Roubaix, et nous pouvons espérer que notre ville sera ainsi dotée d'un monument aussi artistique dans sa construction qu'utile dans sa destination.

Hier soir, vers sept heures 1/2, un feu de cheminée s'est déclaré chez le sieur Bodénance, cabaretier, rue Ste-Elisabeth. Il a été éteint en quelques minutes.

Hier, on a encore relevé 26 contraventions à la charge de propriétaires de chiens. Quinze de ces animaux ont été ramassés et mis en fourrière.

La *Semaine religieuse* de Cambrai, journal officiel de l'archevêché, confirme la nouvelle que nous avons donnée, il y a quelques jours, de la nomination de M. l'abbé Zagary, à la cure de St-Eloi, au *Blanc-Seau* (Tourcoing).

Nouveaux essais téléphoniques

Le besoin de communications plus rapides et plus faciles se faisant sentir chaque jour davantage, et le téléphone recevant de nouveaux perfectionnements qui le rendent plus pratique, nous avons pensé que bon nombre d'industriels s'intéresseraient aux essais du pantéléphone de M. L. de Locht. Une communication a été établie, au moyen des fils d'horlogerie, entre le Collège, salle des cours publics, et la Mairie, salle des adjudications. La théorie de cet appareil et de ses conditions exceptionnelles de sensibilité a été exposée au cours de Physique, les expériences ont été faites et l'on a pu de la Mairie se faire entendre au Collège en parlant à haute voix, mais à plus de dix mètres du pantéléphone ou en parlant tout à fait à voix basse près de l'appareil. Les deux postes resteront montés toute la semaine prochaine et les intéressés pourront chaque jour de onze heures à midi, aller à la Mairie ou au Collège pour y répéter personnellement les expériences.

H. VASSART.

Une curiosité qui sera demain une réalité.

Des essais de correspondance téléphonique viennent d'avoir lieu sur le chemin de fer de l'Est, entre la gare de Paris et celle de Nancy. La distance est de 353 kilomètres.

« Pendant une heure, dit le journal *La Lumière électrique*, plusieurs ingénieurs ont conversé entre eux d'une gare à l'autre. »

Lille et Roubaix s'entretiennent déjà par le moyen et nous croyions la chose déjà assez merveilleuse. Il paraît que nous sommes dépassés. Gare au télégraphe et à ses lenteurs !

Nous avons déjà parlé de la réorganisation de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roncq.

Un décret ministériel, en date du 27 avril dernier, en reconstitue ainsi l'état-major :

Capitaine : M. Célestin Pluquet.
Lieutenant : M. Louis Deltour.
Sous-lieutenant : M. Pierre-Henri-Joseph Deltour.

M. Reincheval, second commis des douanes à Dunkerque, est nommé premier commis à la direction de Lille, en remplacement de M. Jules Vautier, dont nous avons annoncé la promotion comme sous-inspecteur.

Une tentative de vol à Marcq-à-Barœul :

La nuit d'hier, des voleurs se sont introduits, par escalade, dans la propriété de Mme veuve Ducrocq. Ils n'avaient pas compté sur la présence d'un chien de garde qui fut loin de rester muet à leur approche.

Craignant d'être découverts, les malfaiteurs se sont enfuis, laissant sur le terrain un sac vide, portant cette inscription :

« *Société Dunkerquoise*, M. DELOMÉ, sacs en location. »

L'affaire Jean-Baptiste Hutse, de Marcq-en-Barœul, inculpé d'attentat à la pudeur, viendra jeudi prochain, 11 mai, devant le tribunal correctionnel de Lille.

Voici la liste des candidats admissibles aux bourses nationales de l'enseignement primaire supérieur

JEUNES GENS. — *1re série* : MM. Labarriere, Ducrocq, Lebleu, Delcambre, T. Julien, Friart, Dupuis, Godart, Loridan, Lecocq, Manouvrier, Toubier, Collet, Depasse, Duparcq, Manche, Dhelin, Descarpentries, Durignieux, Batteur, Delobel, Lefebvre, Lemaire, Boulanger, Brandstetter, Groson, Devos, Delannoy, Bouche, Brasdefer.

2e série: MM. Roseau, Bernard, Dez, Prouvost, Roland, Swinghedant, Cattelain, Wurembourg, Ganetier, Guilliam.

JEUNES FILLES. — *1re série* : Mlles Prohan, Lesluin, Monier, Lefebvre, Leune, Frealle

2e série : Mlles Canonne, Dudoignon, Boone, Collard, Dizot, Pierquet, Monier, Deswanes, Meurin.

Un congrès régional de numismatique aura lieu à Lille, dimanche 7. La Société royale de numismatique de Belgique sera reçue à la gare par la commission du numismatique, et la séance générale se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, dans les salons de la Société des sciences. Dans l'après-midi, les participants du congrès visiteront l'Exposition du Palais-Rameau, dont les honneurs leur seront faits par M. le maire de Lille. La journée se terminera par un banquet à l'Hôtel de l'Europe.

Nous avons annoncé la mort du général de de division Vialla, qui avait épousé la fille du docteur Le Glay, archiviste du département.

Les obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris. Ses deux fils, dont l'un est capitaine-adjudant-major au 47e et l'autre procureur de la République à Philippeville, conduisaient le deuil. Il y avait dans l'assistance, très nombreuse, beaucoup d'officiers supérieurs de toutes armes. Les honneurs militaires étaient rendus par un détachement du 71e de ligne. Le corps a été transporté à Saint-Cyr, dans une sépulture de famille.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

M. A. Bechamp l'éminent doyen de la Faculté catholique de Médecine de Lille, fait en ce moment à Paris, à l'Académie de Médecine une série de communications sur sa théories de microzymas, qui provoquent dans l'assemblée savante la plus vive attention.

Un journal republicain et protestant, le *Temps*, rend compte de ces communications en des termes trop sincères pour que nous puissions nous refuser de reproduire son article; il n'apprendra rien à ceux de nos amis qui savent quel homme supérieur est M. Bechamp, mais il prouvera à ceux qui peuvent avoir des préjugés contre notre faculté catholique, quelles sommités elle s'est attachée comme professeurs.

Les granulations que je trouve à l'état insoluble dans la pepsine, ou ferment gastrique, ne sont pas vivantes, dit M. Armand Gautier. — Les éléments figurés, dit, a son tour, M. Colin, d'Alfort, ne sont pas nécessaires dans une substance pour qu'elle agisse comme ferment; le microzyma est ou bien l'élément figuré des ferments ou bien la cellule qui les produit. Dans le premier cas, son rôle n'est ni essentiel ni primitif; dans le second, il n'est pas vivant, car la cellule n'est pas un être vivant, c'est un élément anatomique. »

Telles sont, brièvement formulées, les deux objections entre lesquelles M. Béchamp s'est trouvé placé. Il y a répondu par un brillant exposé, attentivement écouté, et dans lequel on a pressenti une doctrine importante, une conception hardie. Elle est neuve aussi, bien que M. Béchamp la travaille avec une énergique persévérance pour la plupart des physiologistes, aujourd'hui préoccupés, outre mesure peut-être, par les vibrions et les bactéries.

M. Béchamp s'est livré à une revue intéressante des théories les plus récentes relatives aux formes primordiales sous lesquelles apparaît la vie : il a examiné la doctrine fondée sur la cellule, celle qui s'appuie sur le *protoplasma* celle qui invoque le blastème. Cette dernière, à laquelle se rattachent M. Robin et ses disciples, paraît à M. Béchamp approcher plus que les autres de la vérité. La cellule n'est pas la manifestation primitive, c'est une forme secondaire, un produit mobile, variable, destructible. M. Robin, avec raison, met avant elle la granulation moléculaire qui lui sert de noyau.

La granulation moléculaire est le point de départ de toute manifestation vitale: le microzyma, ce petit sphéroïde du diamètre d'un demi-millième de millimètre, capable de provoquer dans un milieu favorable la formation de cellules, est bien le facteur initial de la vie, vivant par soi, insoluble, sécrétant les matériaux solubles, le *substratum* de tout élément anatomique, de même que le tissu est la trame de tout organe.

Le microzyma est partout : les végétaux et les animaux l'offrent en masses énormes; l'eau le charrie ; les courants atmosphériques le transportent aux quatre coins du sol.

Le microzyma est un principe chimique, actif; il intervertit le sucre de canne, c'est-a-dire qu'il le change en glucose. Il altère les albumines; il dédouble certaines substances.

Quand il rencontre des conditions favorables, il se transforme en être vivant, il évolue en bactérie.

Ce sont là, en résumé, les trois propriétés caractéristiques du microzyma: 1° d'être chimiquement actif: 2° d'évoluer en bactéries ; 3° d'être générateur de cellules. Dans le microzyma vivant par soi, répandu partout, indestructible, réside le principe initial de toutes les forces physiologiques,

Nous ne saurions qu'indiquer la doctrine de M. Béchamp, qui semble avoir fourni aux physiologistes allemands en quête de *micrococcus* et de *mégalacoccus* les principaux traits de leurs systèmes, et qui est plus compréhensible que la théorie des fermentations fondée sur les microbes. Il est à souhaiter que M. Béchamp nous donne, au plus tôt, dans un livre spécial consacré au microzyma, l'histoire de ses recherches, l'enchaînement de ses conceptions et les résultats de ses expériences.

On lit dans le *Mémorial de Lille* :

Jeudi a eu lieu, au faubourg St-Maurice, à Lille, l'inauguration du magnifique établissement d'éducation, élevé à la jeunesse chrétienne par la générosité catholique. Une assistance nombreuse remplissait la salle destinée aux fêtes. Après la bénédiction de l'édifice, M. le Doyen de St-Maurice a rappelé, à larges traits, comment l'église a toujours témoigné pour l'éducation de la jeunesse une sollicitude qui est de l'essence même de sa mission divine, puisque le salut des hommes dépend surtout de l'éducation reçue et il a montré avec la double autorité de la science et de l'expérience que jamais l'Eglise ne se départira de ses principes en une si grave question, quoique fassent ceux qui ont la prétention insensée de soustraire absolument l'éducation à son contrôle et à son action, car ce serait abdiquer le plus incontestable de ses droits comme le plus impérieux de ses devoirs : former les âmes pour l'éternité.

M. Jonglez de Ligne, au nom du comité des écoles libres, après avoir loué l'admirable ensemble des sacrifices qui ont pu mettre en un temps si court un pareil édifice, a remercié les bienfaiteurs de l'œuvre et en particulier M. Gustave Lemans, qui a voulu que le nom de son père, inscrit sur le fronton, fût le premier prononcé dans une fête de famille. Il a fait appel à la générosité de tous pour que l'œuvre, qui ne vit que de sacrifices, puisse se maintenir et se développer. Il a terminé en faisant un chaleureux appel à la jeunesse chrétienne de Lille, à ses pères et mères, à ses maîtres, pour que tous, dans une pensée de foi et de patriotisme, se groupent autour de l'œuvre, pour en faire une pépinière de jeunes hommes dignes de leur Dieu et de leur patrie.

Mgr Delannoy a ensuite, dans un discours plein de cœur et d'à-propos, remercié les bienfaiteurs de l'œuvre, en particulier M. Gustave Lemans, dont le nom restera attaché à l'œuvre, comme le nom de son père, à l'église St-Maurice. Il a fait ressortir les bienfaits de l'éducation chrétienne, et montré que l'Eglise, en ne se départant pas de ses principes, en ne se laissant pas arracher ses droits, a bien mérité de la patrie. Il a terminé en faisant appel à la générosité de tous pour que l'œuvre, qui ne vit que de sacrifices, puisse se maintenir et se développer.

Mgr Delannoy a ensuite, dans un discours plein de cœur et d'à-propos, remercié les bienfaiteurs de l'œuvre, en particulier M. Gustave Lemans, dont le nom restera attaché à l'œuvre, comme le nom de son père, à l'église St-Maurice. Il a fait ressortir les bienfaits de l'éducation chrétienne, et montré que l'Eglise, en ne se départant pas de ses principes, en ne se laissant pas arracher ses droits, a bien mérité de la patrie. Il a terminé en faisant appel à la générosité de tous pour que l'œuvre, qui ne vit que de sacrifices, puisse se maintenir et se développer.

Voici le moment où les répartiteurs de l'impôt vont se mettre en campagne et il peut être curieux de savoir comment ils sont nommés et quelle est leur organisation.

Les répartiteurs sont nommés, pour l'arrondissement de Lille, par le préfet et, pour les autres arrondissements, par les sous-préfets. La liste de est présentée par le maire de la commune, qui inscrit les noms de dix candidats, sur lesquels le préfet en désigne cinq.

Le maire et l'adjoint font partie de droit de cette commission de répartition, ce qui porte le nombre total des répartiteurs à sept pour chaque commune.

Ils ont dû être pris parmi les citoyens capables, contribuables fonciers de la commune.

Outre les cinq répartiteurs titulaires, cinq suppléants — toujours non compris le maire et l'adjoint — sont nommés dans la même forme. (Décision du ministre des finances du 27 mars 1844.)

Le troisième exercice musical par les élèves du Conservatoire de Lille, a obtenu beaucoup de succès. Il avait d'ailleurs attiré de nombreux auditeurs qui, à plusieurs reprises, ont témoigné leur satisfaction par de chaleureux applaudissements.

On a surtout apprécié, parmi les solistes, Mlle Brouchette, qui a très bien chanté son air d'*Hamlet*, et M. Mesmaker qui a fait preuve de qualités très remarquables de violoniste. C'est un élève qui fait honneur à son professeur, M. P. Martin.

L'orchestre et les chœurs ont été excellents.

Deux accidents arrivés à Lille, presque au même moment, dans la soirée d'hier.

Vers six heures et demie, un contre-maître de chez M. Lys-Tancré, entrepreneur à Lille, le nommé Jean-Baptiste Caron, âgé de trente-trois ans, est tombé du troisième étage jusque dans le sous-sol d'une maison en construction, boulevard Louis XIV. Dans cette chûte de 15 mètres, Caron a reçu de graves blessures à la tête, à la tempe gauche et au-dessous du menton.

Après avoir reçu les premiers soins d'un médecin, il a été transporté à son domicile, rue des Roses, dans un état presque désespéré. Le blessé est marié et père de trois enfants en bas-âge

Voici le second accident :

Le sieur Emile Cornut, garcon de l'*Hôtel Lavocat*, à Lille, conduisait une voiture quand, arrivé place Saint-Martin, les brancards se brisèrent et une partie de l'avant-train. Le cheval, épouvanté, prit peur et se dirigea, dans une course affolée, vers la porte de Gand. Des accidents étaient à craindre; mais, arrivé devant le poste de police du Marché couvert, MM. Alfred Leroy et Turpin, sous-brigadier de police, parvinrent à arrêter l'animal épouvanté. M. Leroy, qui est cocher, a reçu une légère blessure à la jambe droite.

M. Demuis, caissier de M. Martin, entrepreneur de la Compagnie des Tramways, arrêté sous l'inculpation de détournements au préjudice de son patron, a été mis en liberté à la suite d'un non-lieu rendu jeudi soir.

Le Conseil de guerre, sous la présidence de M. Souriau, lieutenant-colonel, chef du génie; ministère public : M. Thirion, capitaine au 110e de ligne, substitut du commissaire du gouvernement, a prononcé les condamnations suivantes, dans sa séance du 5 mai 1882 :

Chanvt Jules Eugène, sergent-fourrier au 8e de ligne, désertion à l'étranger en temps de paix, deux ans de travaux publics ; défenseur Me Van Remoortère, avocat à Lille.

Borain Louis-Jean-Baptiste, soldat de deuxième classe au train du 27e d'artillerie, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, trois ans de travaux publics ; défenseur Me Van Remoortère, avocat à Lille.

Martin Auguste-Joseph, deuxième sapeur au 3e régiment du génie, désertion à l'intérieur en temps de paix, deux ans de prison ; défenseur Me Van Remoortère, avocat à Lille.

Pichaux Jules-Oscar, caporal au 43e régiment d'infanterie, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets, trois ans de travaux publics ; défenseur : Me Parenty, avocat à Lille.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 5 mai 1882

Un congréganiste devant la justice

Le rôle correctionnel de la 8e chambre ne contenait qu'un certain nombre d'affaires de médiocre importance et cependant, dès l'ouverture, le prétoire est plein, mais d'une foule plutôt sympathique que uniquement curieuse.

C'est qu'il s'agissait d'une affaire dont certaine presse s'était beaucoup occupée il y a déjà du temps, et qu'après plus de deux mois d'enquête, l'affaire venait aujourd'hui seulement devant le Tribunal.

L'accusé se nomme Pierre Sturm, âgé de 22 ans, frère mariste, instituteur à Halluin. En religion, il porte le nom de frère Gengolphe.

Me Boyer-Chammard l'assiste et son supérieur est assis à côté du défenseur.

L'accusation et les témoins

Après avoir posé les questions d'usage à l'accusé, M. de Valroyer procède à l'audition des témoins. Ceux-ci sont au nombre de quinze et ce sont tous des enfants de l'école. Leurs parents les accompagnent.

Ils racontent que le 27 ou le 28 février dernier, se trouvant dans la cour de l'école pendant la récréation, leur camarade Gustave Lemans, âgé de 6 ans (le prétendu blessé), est tombé sur le pavé en voulant se suspendre au cou d'un d'entre eux et s'est fait, dans cette chute, une bosse à la tête. Comme les autres se moquaient de lui, le petit garçon répondit : « Qu'est-ce que cela me fait; je dirai à papa que c'est le Frère qui m'a frappé. »

Quatre témoins affirment avoir entendu ces paroles et les répètent textuellement.

Les autres ne connaissent que le fait de la chute. Ils ne savent pas autre chose. Ils n'ont jamais vu le Frère frapper brutalement un de ses élèves.

Le petit Lemans, interrogé à son tour, traite tous les témoins de menteurs et maintient ses premiers dires, mais en tergiversant.

Son père, appelé à la barre, dit que cette affaire a été engagée contre son gré. Elle en serait même restée-là si un quidam d'Halluin, qui ne s'est pas fait connaître, n'avait envoyé la nouvelle à des journaux de Lille. Cette dénonciation a été le point de départ de l'action publique.

Le Président fait remarquer que plusieurs contradictions se sont montrées dans les dépositions des témoins. De plus, le principal d'entre eux, le petit Gustave Lemans, n'a jamais varié, dit-il, dans ses accusations. M. le substitut réclame toute l'application de la loi.

La défense

Me Boyer-Chammard prend à son tour la parole.

Il s'étonne qu'en présence de cette unanimité de témoignages, tous à décharge, on ose encore réclamer l'application de la loi. D'ailleurs, ajoute le défenseur, autrefois, n'était-il pas de tradition à la Chancellerie qu'il fallait apporter la plus grande prudence à admettre les accusations formulées par les écoliers contre leurs maîtres ? A-t-on changé tout cela ? ou bien s'agit-il d'user d'une autre mesure quand il s'agit d'un congréganiste ?

Tous les témoignages vous contredisent : ils étouffent absolument votre accusation, car il est impossible d'admettre comme digne de foi l'assertion du jeune accusateur Lemans ; tous les autres témoignages la démentent et en démontrent l'invraisemblance. Le Tribunal acquittera purement et simplement l'accusé.

Ces paroles éloquentes produisent un vif effet sur l'auditoire.

Le verdict

Après une délibération qui ne dure que quelques minutes, le Tribunal rentre en séance et prononce L'ACQUITTEMENT pure et simple de l'accusé Pierre Sturm, en religion Frère Gengolphe.

La nombreuse assistance se retire sans cacher la satisfaction que lui fait éprouver ce résultat.

Le Tribunal a prononcé ensuite les condamnations suivantes :

8 jours de prison et 16 francs d'amende à Jean-Baptiste Hegman, pour ivresse et récidive. — Trois mois et 50 francs à Yves Vandeputte, pour bris de clôture, outrage, rebellion et ivresse manifeste. — Deux mois et 300 francs, pour ivresse et récidive à Henri Pollet. — Six mois à Dervaux, François, pour mendicité et rebellion; cet individu est à sa sixième condamnation pour les mêmes délits. — 8 jours à Henri Gruson, pour mendicité. — Six mois à Pierre Stevens, pour vol. — 1 mois et 300 francs à Victor Derose, pour ivresse. — Six jours à Jean Quenier, pour mendicité.

Henri Derogez, Camille Vanhooren et Charles Bloedt, qui se sont pris de querelle à la sortie d'un estaminet de la commune d'Halluin, ont été condamnés, les deux premiers à 15 jours et le troisième à 10 jours.

MAISON FONDEE EN 1826
SPÉCIALITÉ DE CURAÇAO
LIQUEURS SURFINES et SIROPS
GHESQUIER-BOUISSET, 5, place St-Martin, Lille
GB
Se défier des imitations, exiger la marque de fabrique ci-contre.
10 Médailles 2 Médailles Exposition Paris 1878, Médaille vermeil Exposition des Sciences appliquées à l'Industrie, Paris 1878.

Valenciennes. — Mercredi soir a eu lieu à la mairie le banquet offert à M. Cambon, préfet du Nord.

Différents toasts et discours y ont été prononcés.

Pendant toute la durée du banquet, la musique municipale s'est fait entendre sur la Grand' Place, où la foule des promeneurs était grande.

— A l'occasion de son passage à Valenciennes, M. Jules Cambon a accordé un jour de congé aux élèves du lycée.

Douai. — On a mis la main, mardi matin, aux travaux de la ligne d'Anvers à Douai, aux environs d'Anvers, sur le territoire d'Allain. On sait qu'une partie de la section française est déjà terminée. Pour la partie qui reste à exécuter, les expropriations de terrain ont eu lieu la semaine dernière.

Le petit journal republicain indépendant, *Gayant*, a la primeur des renseignements suivants sur la grande fête communale de Douai, de juillet prochain :

« On dit que pour témoigner aux habitants tout l'attachement que l'on porte aux intérêts du pays, une grande fête sera donnée cette année à l'occasion de l'entrée des Français dans notre bonne ville de Douai.

Gayant sortira comme à l'ordinaire, mais il aura, pour cette fois, la face voilée d'un crêpe en signe de deuil, ainsi que sa chaste épouse, pour montrer au peuple douaisien son mécontentement de la désunion survenue entre ses enfants.

A cause de cette surcharge de vêtement, ceux qui le promèneront dans les rues de la cité recevront une double paie.

Comme la Grand'Place, la place Saint-Jacques et le Barlet ont l'avantage de profiter pendant toute l'année des fêtes, marchés, concerts et distractions de toutes sortes, les jeux principaux seront transportés sur l'Esplanade, *boulevard du Kiosque*, dont on activera le pavement, et à la Berce Gayant.

Les prix affectés aux différents jeux seront uniformes: M. Despinoy a déjà reçu avis qu'il n'aurait à fournir que des cuillères à café.

Une distraction d'un nouveau genre sera offerte aux demoiselles, c'est le jeu de *bédouille*, auquel ne seront admises que celles qui aiment à marcher dans la glaise. A cette effet, le bassin des Dominicains, mis à sec quelques heures avant l'ouverture du jeu, servira à ce divertissement.

Une tenue convenable sera de rigueur, mais on permettra à ces demoiselles qu'elles chaussent des bottes de gendarme.

Le feu d'artifice sera remplacé par un mât de cocagne, placé au-dessus de la porte de l'Entrée-des-Eaux.

La musique des pompiers prêtera son concours à cette solennité....

Une marche triomphale clôturera cette fête, elle sera organisée par un groupe d'amateurs.

Le premier char portera le mot *Revendication*, le second *Liberté*, et le troisième *Indépendance*

Avec ça, si le commerce douaisien n'est pas content, c'est qu'il sera bien difficile. »

Audinghem. — Un cadavre paraissant avoir séjourné six mois dans l'eau est venu s'échouer le 3 mai, sur la plage. Il a été découvert par un douanier de service. Le corps, presque réduit à l'état de squelette: était complètement nu. Il a été inhumé par les soins de la municipalité.

Dunkerque. — Jeudi, vers onze heures et demie du matin, le nommé Dumont, âgé de 16 ans, commis chez M. Albert Wagner, négociant à Dunkerque, est tombé accidentellement dans la cale du navire italien « Biagina », amarré dans le bassin de commerce.

Ce jeune homme a été transporté à son domicile où le docteur Herbart a constaté une fracture de la clavicule et du pouce gauche.

Arras. — Deux suicides ont été constatés hier.

Un journalier, demeurant 5, rue des Processions, avait disparu depuis une huitaine de jours. Une odeur infecte s'échappant de son logis, les voisins enfoncèrent sa porte et trouvèrent le malheureux pendu. Sa mort paraît remonter à huit jours. Le cadavre commençait à entrer en décomposition. On ignore pourquoi ce pauvre diable a mis fin à ses jours.

L'autre suicide a eu lieu à Achicourt. Un sieur X... s'est tiré trois coups de revolver. On l'a transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Pas. — Un enfant de quatre ans, fils des époux Compagnon, de Bienvillers, s'est noyé dans une petite mare à proximité de l'habitation de ses parents, à la briqueterie. L'accident est arrivé pendant une courte absence de sa mère.

Saint-Omer. — La chambre des notaires s'est réunie lundi en assemblée générale et a constitué comme suit son bureau pour l'année courante :

MM. Goidin, président ;
Ogier, syndic ;
Cossart, rapporteur ;

Jules Avet, rue Watt, cour Six, 29. — Louis Fontaine, rue de Wasquehal, cour Duverger, 6. — Berthe Vergin, rue de la Fosse-aux-Chênes, 58. — Jean Vanwinsen, boulevard d'Armentières, au château Mme Descat.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 4 MAI. — Pauline Ramon, 1 an, rue de Wagram, 5. — Daniel Bataille, 64 ans, cabaretier, rue du Fort 18. — Henri Verbauwen, 64 ans, chauffeur, rue de Magenta, cour Delrue, 2. — Marie Chieus, 29 ans, sans profession, rue des Fabricants 39. — Léon Vansteenbrugge, 47 ans tisserand, Hôtel-Dieu. — Rosalie Fraeyman, 47 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Louis Carbon, 4 mois, rue du Tilleul, grande cité 81. — Eugénie Tapis, 9 mois, rue de Lannoy, 34. — Perpétue Lesoing, 75 ans, ménagère, rue Bernard 82.

Du 5. — Jean Mercier 50 ans tisserand rue Cadeau 35. — Wilfrid Crépin 5 mois rue de la Tuilerie 7. — Henri Denoulet 6 mois rue de Lannoy fort Desprez 26. — Hippolyte Meurisse 74 ans cultivateur rue des Fleurs, 14. — Albert Boutteville 2 mois rue Archimède 44. — Palmire Gilmet 5 mois rue des Longues-Haies 98. — Florentine Duquesnoy 3 mois rue Archimède maisons Lesfeld. — Marie Delcourt 72 ans pensionnaire de l'hospice, rue de l'Hospice.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

NAISSANCES

Du 5 mai. — Clémence Bouche, Fin de la Guerre.

DÉCÈS

Du 5 mai. — Pierre Carette, rue Joire.

MARIAGES

Néant.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Roger-Chieus**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Marie-Julie-Léocadie Chieus**, décédée à Roubaix, le 4 mai 1882, à l'âge de 29 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 6 courant, à heures, à la Messe de Convoi qui sera célébrée le dimanche 7, à 8 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabricants, 30.

Les amis et connaissances de la famille **Mercier-Boucly**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur **Charles Mercier**, décédé à Roubaix, le 5 mai 1882, à l'âge de 50 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 8 courant, à 8 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Cadeau, 35.

Les amis et connaissances de la famille **De Haes-Lesoing**, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame **Perpétue-Florentine Lesoing**, décédée à Roubaix, le 4 mai 1882, à l'âge de 75 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels qui auront lieu, le dimanche 7 mai, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Bernard, 82.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 10 mai 1882, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Jeanne-Louise-Marie Screpel** pieusement décédée le samedi 8 avril 1882, au pensionnat des Dames du Sacré-Cœur, à Saint-Pierre-les-Calais, à l'âge de 14 ans et 10 mois. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 9 mai 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Justine Parent**, veuve de Monsieur **François Lepoutre**, décédé à Roubaix, le 10 avril 1882, dans sa 68e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que fera célébrer la Confrérie des Dames de Saint-Vincent-de-Paul, le mercredi 10 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte Elisabeth, à Roubaix, le mardi 9 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre-Paul Watteau**, époux de Dame **Catherine D'Halluin**, décédé à Roubaix, le 29 avril 1881, à l'âge de 52 ans. — Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 8 mai 1882, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Marie Duplers**, décédée à Roubaix, le 4 mai 1881, dans sa soixante-dix-huitième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Mouveaux, le lundi 8 mai 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Amand-Fidèle-Augustin Pollet**, veuf de Dame **Catherine Dhelin**, décédé à Mouveaux, le 7 avril 1882, dans sa soixante-quatorzième année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

COUR D'ASSISES DU NORD

PRÉSIDENCE DE M. MAUFLASTRE.

CONSEILLERS : DANNOY ET VAUDELET.

MINISTÈRE PUBLIC : M. CHALOUPIN.

Audience du 6 mai

1re affaire

Falsification et émission de fausse monnaie

Les deux inculpés répondent aux noms de Duflot Antoine, et Tison Louis, ils sont originaires de Fenain, où ils exerçaient la profession de mineurs.

Voici les faits résultant de l'accusation :

Vers la fin de janvier 1882, un soir, vers neuf heures et demie, deux individus entraient, à quelques minutes d'intervalle, dans le cabaret des époux Fallot, à Aniches.

Ils demandaient chacun une chope de bière, ne se parlaient pas et avaient l'air de ne pas se connaître. Le plus grand des deux sortit le premier, et paya sa chope avec une pièce de dix centimes. Le plus petit demanda une deuxième chope, causa quelques instants avec la cabaretière, puis déposa sur le comptoir une pièce de 5 francs, on lui remit 4 fr. 80 c. et la pièce fut mise dans le tiroir du comptoir où elle se trouva seule.

Le lendemain les époux Fallot reconnurent que cette pièce, à l'effigie de Charles X et au millésime de 1829, était fausse.

Mis en présence des accusés Duflot et Tison, les époux Fallot ont parfaitement reconnu Tison, affirmant que c'est lui qui a déposé la pièce de cinq francs fausse. La femme croit également reconnaître Duflot, mais sans être aussi affirmative. Les deux accusés prétendent n'avoir jamais été chez les époux Fallot.

Le mardi 7 mars, vers cinq heures et demie du soir, deux individus entraient à Ecaillon, à quelques minutes d'intervalle, dans le cabaret de la veuve Helbecque, et demandaient chacun une chope de bière. Ils ne parlaient pas et avaient l'air de ne pas se connaître. Le plus grand des deux sortit le premier, et paya sa chope avec une pièce de dix centimes. Le plus petit demanda une deuxième chope, causa quelques instants avec la cabaretière, puis déposa sur le comptoir une pièce de 5 francs, on lui remit 4 fr. 80 c. et la pièce fut mise dans le tiroir du comptoir où elle se trouva seule.

Le lendemain les époux Fallot reconnurent que cette pièce, à l'effigie de Charles X et au millésime de 1829, était fausse.

Mis en présence des accusés Duflot et Tison, les époux Fallot ont parfaitement reconnu Tison, affirmant que c'est lui qui a déposé la pièce